



Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

Remerciements



L'Administration régionale Baie-James (l'« ARBJ ») tient à remercier tous les partenaires qui ont contribué à l'élaboration du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029. Leur expertise et leur engagement ont été essentiels au succès de cette initiative. Grâce à leur collaboration, la région a pu identifier les défis spécifiques auxquels elle est confrontée et définir des objectifs clairs pour lutter efficacement contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale.



Mise en contexte

L'Alliance pour la solidarité répond à la volonté du gouvernement de soutenir les actions locales, supralocales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle vise à développer une vision commune sur le territoire en favorisant la mobilisation et la concertation des acteurs ainsi qu'en offrant la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins locaux et encourager la participation sociale de tous.

Le 21 juin 2024, le gouvernement du Québec a publié le Plan d'action 2024-2029 contre la pauvreté, prévoyant la poursuite et le renforcement des Alliances pour la solidarité à travers le Québec, dans le cadre de la mesure 3.1.1.1.

L'ARBJ et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (le « MESS ») ont signé une

entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (le « FQIS »), avec un montant initial de 2 365 423 \$ sur cinq ans. Cet accord permettra de mettre en œuvre d'ici 2029 des initiatives concertées pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en agissant tant sur leurs causes que sur leurs conséquences.

Comité de travail

Un comité de travail a été mis en place afin d'échanger sur les priorités et les actions proposées à la suite de la consultation menée auprès des organismes locaux de la région. Ce comité a également participé à la révision du plan d'action. Il est composé des partenaires suivants :



Cynthia Gill
Carrefour
jeunesse-emploi de la
Jamésie



Diego Pando Corbeil
Centre régional de santé
et de services sociaux de
la Baie-James



Dominique Simard
Comité condition
féminine Baie-James



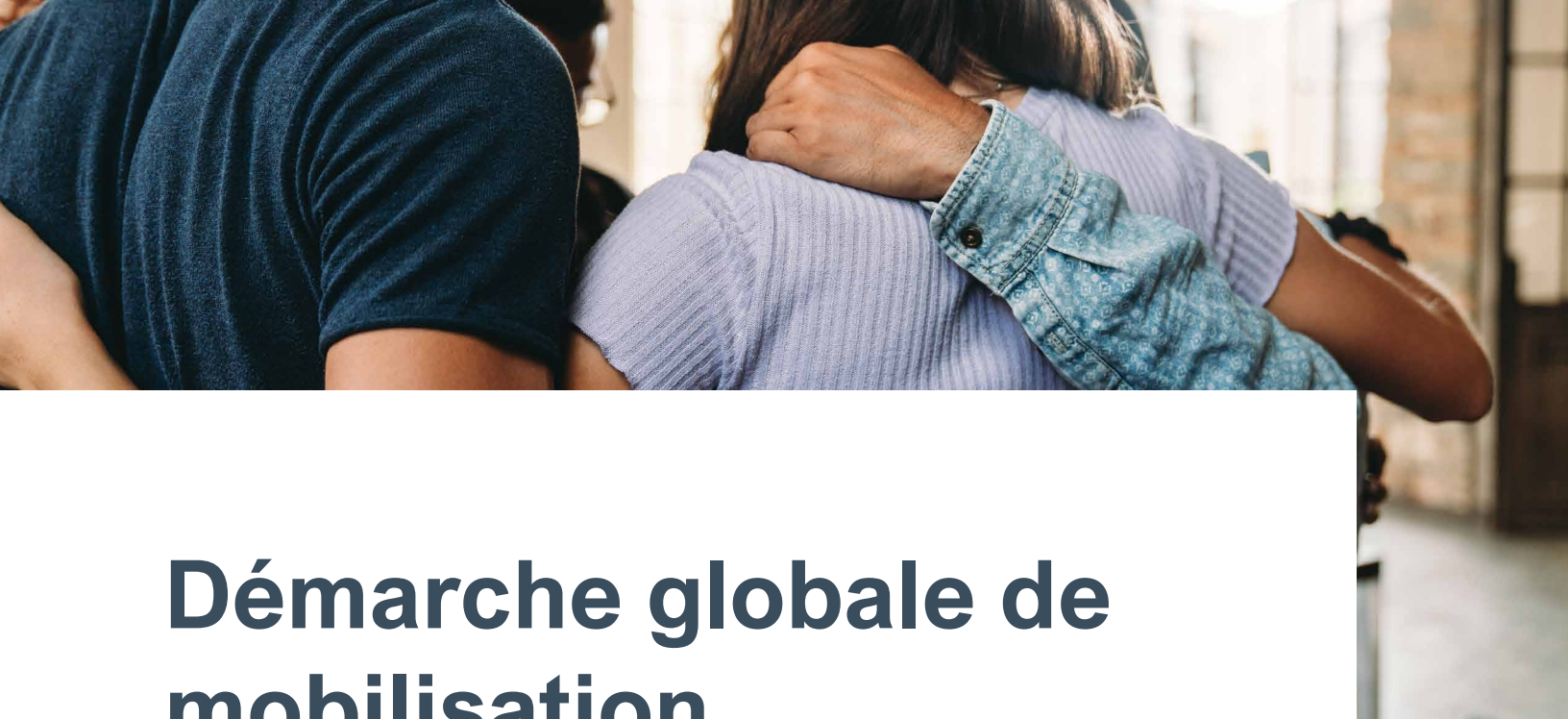
Johan Artaud
Direction générale de
Services Québec du
Nord-du-Québec



Marc-André Talbot
Ministère des Affaires
municipales et de
l'Habitation



Rachel Perron
Administration régionale
Baie-James



Démarche globale de mobilisation

La réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus vulnérables sont au cœur de cette démarche. La réussite d'une telle initiative de mobilisation repose sur l'implication et l'engagement des acteurs locaux et régionaux.

Dans cette perspective, l'ARBJ, en collaboration avec le comité de travail, a élaboré ce plan d'action de manière concertée. Il convient également de souligner l'apport précieux des citoyens consultés lors de la tournée de consultation. Leurs échanges dynamiques et constructifs

ont considérablement enrichi la démarche, permettant d'ajuster les actions aux réalités propres à leur milieu.

Plus de 60 partenaires locaux et régionaux ont été rencontrés, comme il est détaillé en annexe 1.

Portrait de la région

La Baie-James compte 13 516 habitants, représentant près de 30 % de la population de la région administrative du Nord-du-Québec. Selon l'Institut de la statistique du Québec (l'« ISQ »), la répartition par tranche d'âge est la suivante : 23,2 % pour les 0-19 ans, 57,6 % pour les 20-64 ans et 19,2 % pour les 65 ans et plus. Les Jamésiens résident principalement dans les villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami, ainsi que dans les localités de Valcanton, Villebois et Radisson.



Le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (le « CRSSSBJ ») souligne la situation préoccupante des effectifs. Le réseau de la santé de la région fait face à des défis communs à l'ensemble du Québec, tels que la pénurie de personnel, le vieillissement de la population et les besoins croissants. Toutefois, cette situation est exacerbée dans la région en raison d'une double vulnérabilité, résultant à la fois de la réduction des effectifs et de l'isolement des communautés, réparties sur un vaste territoire.

Entre novembre 2023 et novembre 2024, la moyenne mensuelle de prestataires d'assistance sociale s'élevait à 278, dont 85 % vivaient seules et 64 % n'avaient aucun diplôme. En 2022, selon les données de l'ISQ, la région comptait 220 familles à faible revenu.

Éducation

Depuis 1981, la population de la Baie-James a enregistré une diminution d'environ 50 %. Selon les projections démographiques de l'ISQ, pour la période 2021-2051, une diminution de 10,3 % est anticipée. La Baie-James, qui enregistre annuellement les taux nets de sortie les plus élevés parmi les MRC des régions éloignées, peine à retenir à la fois ses nouveaux arrivants et sa population locale, notamment dû à l'exode des jeunes, attirés par des opportunités professionnelles ainsi que des programmes de formation postsecondaire plus diversifiés ailleurs.

La région ne dispose pas d'université, et seul le Centre de formation professionnelle de la Baie-James, situé à Chibougamau, est présent, avec des points de service à Lebel-sur-Quévillon et à Matagami, ainsi que le Centre d'études collégiales à Chibougamau. Cette situation limite fortement les possibilités pour les étudiants souhaitant poursuivre leurs études dans divers domaines, en raison d'une offre restreinte de formations spécialisées et du manque d'opportunités de stages.

À cet effet, les communautés jamésiennes se distinguent de l'ensemble du Québec par un faible taux de diplômés universitaires (13 % comparativement à 27 %), une proportion équivalente de diplômés collégiaux et une forte proportion de diplômés en formation professionnelle (24 % comparativement à 16 %). En revanche, la proportion de non-diplômés y est bien plus élevée que la moyenne provinciale (27 % comparativement à 18 %). En réponse à ces enjeux, les partenaires de la région ont fait du cheminement éducatif des Jamésiens une priorité dans le plan d'action régional 2024-2029 de la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.



Inégalités sociales

Comme indiqué dans les principaux indicateurs sur le Québec et ses régions de l'ISQ, le revenu d'emploi médian des 25-64 ans dans la région est de 65 200 \$. Un écart significatif de revenus entre les hommes et les femmes est constaté dans toutes les municipalités. À cet égard, selon l'étude sur le Revenu viable à la Baie-James réalisée par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (l'« IRIS »), les hommes, principalement dans les secteurs des ressources naturelles, dépassent le seuil de revenu viable nécessaire pour sortir de la pauvreté, tandis que les femmes restent en dessous de ce seuil. La pénurie de places en garderie et les défis liés au navettage limitent l'accès des femmes au marché du travail, surtout dans les foyers où l'homme gagne un salaire plus élevé. En annexe 2, il convient de noter la comparaison entre le revenu médian des hommes et des femmes et le revenu viable des personnes seules.

De plus, le nombre de couples avec enfants diminue, tandis que la monoparentalité est en hausse, affectant principalement les femmes. La Baie-James dénombre 605 familles monoparentales, dont 435 avec une femme à la tête du foyer. À ce sujet, l'annexe 3 met en évidence les différentes composantes du revenu viable pour un ménage monoparental avec un enfant en CPE pour l'année 2024, conformément à l'étude sur le Revenu viable à la Baie James de l'IRIS. Il en ressort que le coût total annuel dépasse principalement le revenu médian des femmes dans chacune des municipalités.

Il est également important de souligner qu'au Québec, le revenu médian des 65 ans et plus est de 30 900 \$. Cette donnée doit être prise en considération compte tenu du fait que ceux-ci comptent pour 19,2 % de la population jamésienne, les rendant ainsi plus enclins à se retrouver dans une situation de vulnérabilité.



Habitation

Pour sa part, l'Étude sur l'habitation à la Baie-James indique que la région nécessitera, au cours des dix prochaines années, la construction de 360 unités locatives, dont 144 seront abordables, ce qui met en évidence l'ampleur de la demande. Les logements abordables jouent un rôle crucial, notamment dans la prévention de l'itinérance, en offrant un accès stable et sécurisé pour les personnes vulnérables.

L'augmentation du prix des loyers, combinée à la diminution de l'offre, exerce une pression importante sur les citoyens, qui rencontrent des difficultés à trouver, dans un délai raisonnable, un logement abordable

(représentant moins de 30 % des revenus avant impôts du ménage) et d'une qualité satisfaisante.

De plus, des études de préféabilité ont estimé que le taux d'inoccupation des logements à Chibougamau (2020) et à Lebel-sur-Quévillon (2021) est de l'ordre de 0 %, une situation qui perdure depuis plusieurs années. Bien que des données similaires ne soient pas disponibles pour Chapais et Matagami, les deux municipalités rencontrent également des problèmes de pénurie de logements. Par ailleurs, à Villebois et Valcanton, le marché locatif est inexistant, tandis qu'à Radisson, il représente 75 % de l'offre immobilière.



Les zones de dévitalisation de la région

Selon l'Institut national de santé publique du Québec, les zones de dévitalisation sont marquées par des indices de défavorisation matérielle et sociale. La dimension matérielle inclut la scolarité, l'emploi et le revenu, alors que la dimension sociale concerne les caractéristiques personnelles, la santé physique et mentale ainsi que les connexions sociales. La défavorisation peut concerner un seul ou plusieurs domaines, donnant lieu à ce que l'on appelle la défavorisation multiple.

L'indice de défavorisation matérielle et sociale du Québec 2021 indique que la municipalité de Matagami se distingue principalement par une défavorisation matérielle, tout en présentant des facteurs sociaux relativement favorables. Un profil similaire est observé à Lebel-sur-Quévillon.

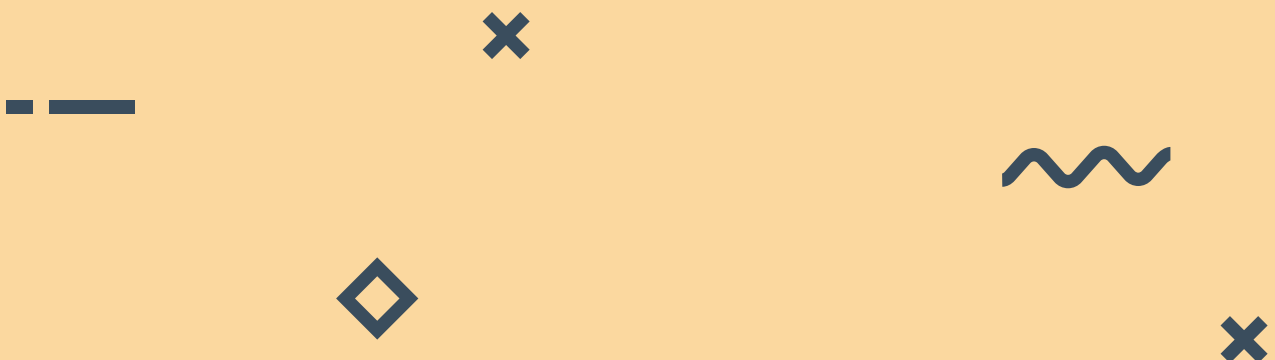
La municipalité de Chapais met en évidence une forte défavorisation matérielle, associée à une défavorisation sociale de niveau intermédiaire. En revanche, la situation à Chibougamau est plus contrastée : une partie de la ville bénéficie d'une situation favorable tant sur le plan matériel que social, tandis qu'une autre zone présente une défavorisation matérielle intermédiaire, accompagnée d'une défavorisation sociale importante.

Toutefois, ces indices de défavorisation ne tiennent pas compte de la faible population des communautés

jamésiennes, qui pose des défis significatifs dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne la répartition des ressources financières, le déploiement des programmes, ainsi que la localisation et la diversité des services publics.

De plus, l'isolement géographique des communautés impacte directement la prestation des services gouvernementaux. Par exemple, l'accès aux services de santé spécialisés est limité en région, notamment pour l'optométrie, la dentisterie, l'orthodontie, l'orthophonie, ainsi que certains traitements de chimiothérapie et de radiothérapie, qui ne sont pas disponibles dans toutes les municipalités et localités de la région. Les personnes sans véhicule sont particulièrement désavantagées. À titre d'exemple, les résidents de Lebel-sur-Quévillon et Matagami doivent parcourir entre 169 et 184 kilomètres pour se rendre à Amos afin de consulter des spécialistes. Bien que le Centre de santé de Radisson offre certains services, les soins spécialisés nécessitent généralement des déplacements vers Amos ou Val-d'Or, situés respectivement à 800 et 870 kilomètres.

Ainsi, l'éloignement des différentes municipalités et localités de la Baie-James affecte l'accès aux services, exacerbant les défis liés à la défavorisation matérielle et sociale.



Structure de gouvernance régionale

L'ARBJ mettra en place un processus d'appel de projets pour encourager le dépôt de nouvelles initiatives, tout en permettant le dépôt de projets en continu, afin de soutenir des projets inspirants visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À cet effet, des processus administratifs sont mis en place afin que chaque projet soit conforme au plan d'action et respecte les lignes directrices établies dans l'Entente administrative relative à la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, notamment en ce qui concerne les initiatives admissibles et les dépenses associées. De plus, une table de concertation régionale a été relancée, accompagnée d'un comité de suivi avec les partenaires ministériels, afin d'échanger sur les projets soutenus et d'actualiser, au fil des années, le plan d'action pour mieux répondre à l'évolution des enjeux liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur le territoire.



Modalités de diffusion de l'information

Le plan d'action sera présenté et partagé aux partenaires et aux organismes, accompagné d'une présentation des orientations et des normes ainsi que du Protocole de communication publique de la convention d'aide financière 2024-2029 – Alliances pour la solidarité dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales.

De plus, lors des périodes d'appel de projets, une campagne de diffusion sera lancée pour informer les promoteurs, en collaboration avec les partenaires, afin de pouvoir bénéficier de leurs réseaux

respectifs. Cette campagne utilisera divers outils de communication, tels que la diffusion de capsules radiophoniques, la promotion dans les médias régionaux ainsi que les réseaux sociaux. Le formulaire de demande de subvention sera accessible sur le site Internet de l'ARBJ, qui s'assurera également de la mise à jour régulière des informations relatives aux projets financés par le FQIS, ainsi que de toute autre information pertinente.



Priorités d'action



Lors des consultations, quatre priorités majeures ont émergé, communes à l'ensemble des municipalités et localités consulté, et en adéquation avec certaines des priorités régionales définies dans le Plan d'action régional 2025-2029 de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, notamment en matière d'habitation. Ces priorités sont également en lien avec le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029, qui partage des axes communs, tels que la sécurité alimentaire, la facilitation de l'accès aux services de santé et sociaux, l'amélioration de l'accès à l'emploi et l'intégration au marché du travail, ainsi que la lutte contre les préjugés. Pour chaque priorité, des objectifs stratégiques et des actions concrètes ont été définis. Les projets devront ainsi être alignés avec ces priorités d'action.

Le plan d'action pourra être ajusté, révisé ou mis à jour au fil des ans afin de s'adapter aux besoins changeants du milieu.

Priorité 1

Contribuer à la sécurité alimentaire des personnes en situation de vulnérabilité

Objectifs

1.1 Consolider les services existants d'aide et de sécurité alimentaire.

1.2 Soutenir le développement de nouveaux projets ciblant les déterminants individuels et collectifs de la sécurité alimentaire.

1.3 Faciliter l'accès à une offre alimentaire saine et abordable.

1.4 Renforcer les partenariats avec les acteurs locaux et régionaux.

Actions possibles

1.1.1 Soutenir financièrement les services d'aide alimentaire existants, tels que les popotes roulantes, les cuisines collectives et les services de dépannage alimentaire.

1.2.1 Financer de nouveaux projets visant à améliorer la sécurité alimentaire.

1.3.1 Favoriser le développement d'actions complémentaires au dépannage alimentaire, tels que de jardins collectifs, de transformation alimentaire, et d'autres initiatives.

1.4.1 Collaborer avec les écoles et les centres de santé pour intégrer des programmes de sécurité alimentaire dans leurs services.

Indicateurs de résultats

- Nombre de projets soutenus.
- Nombre de participants.
- Types de services différents soutenus par milieu.
- Nombre de partenariats établis.

Partenaires ciblés

- Organismes communautaires
- CRSSSBJ
- CSSBJ

Priorité 2

Améliorer l'accessibilité à un logement adéquat aux personnes en situation de vulnérabilité

Objectifs

2.1 Améliorer l'accessibilité aux logements pour les personnes à faible revenu.

2.2 Bonifier l'offre d'hébergement d'urgence, temporaire et adapté avec des services de soutien intégrés.

2.3 Favoriser les mesures de prévention et de réponse à l'itinérance.

Actions possibles

2.1.1 Soutenir les projets visant à améliorer l'accessibilité aux logements pour les personnes en situation de vulnérabilité.

2.2.1 Développer des unités d'hébergements temporaires ou d'urgence supervisés pour les femmes, les hommes et les familles.

2.2.2 Faciliter l'accès à des logements adaptés pour les personnes ayant des besoins spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, etc.).

2.3.1 Développer des lieux de rassemblement et d'aide aux personnes vulnérables et à risque d'itinérance avec divers services : repas, écoute, soutien, accompagnement.

Indicateurs de résultats

- Nombre de projets soutenus.
- Nombre d'unités développées.
- Nombre de personnes aidées.

Partenaires ciblés

- Organismes communautaires en hébergement
- Office municipal d'habitation (OMH)
- Résidences pour aînés
- Partenaires régionaux
- CRSSSBJ

Priorité 3

Encourager l'égalité et l'équité afin de promouvoir l'inclusion et la participation sociale des personnes vivant dans la pauvreté, l'exclusion, ou à risque de l'être

Objectifs

3.1 Promouvoir l'inclusion sociale et les pratiques inclusives.

3.2 Améliorer l'accès aux services de base des personnes en situation de vulnérabilité.

3.3 Développer les compétences des intervenants pour mieux intervenir auprès des clientèles vulnérables.

Actions possibles

3.1.1 Mettre en place des événements communautaires et des activités sociales inclusives pour renforcer les liens sociaux, favoriser l'intégration et lutter contre les préjugés.

3.1.2 Sensibiliser les acteurs locaux et régionaux aux enjeux d'égalité et d'équité.

3.2.1 Créer des groupes de soutien et des cliniques mobiles pour fournir des soins de santé accessibles : psychologiques, médicaux et sociaux.

3.3.1 Outiller les intervenants, selon les besoins exprimés, en leur offrant des formations.

Indicateurs de résultats

- Nombre de personnes participant aux activités communautaires.
- Nombre de projets soutenus.
- Nombre de personnes bénéficiant des services de santé accessibles.
- Nombre de formations offertes aux intervenants communautaires.
- Nombre d'initiatives de sensibilisation sur l'égalité.

Partenaires ciblés

- Organismes communautaires
- CRSSSBJ
- Villes et Localités
- CSSBJ
- Entreprises locales

Priorité 4

Augmenter l'autonomie des personnes en situation de vulnérabilité pour une plus grande participation économique

Objectifs

4.1 Renforcer les compétences professionnelles afin de favoriser l'accès à l'emploi.

4.2 Améliorer le pouvoir d'agir pour des personnes seules et des familles en situation de vulnérabilité.

4.3 Développer des programmes d'accompagnement à l'emploi.

Actions possibles

4.1.1 Offrir des formations sur la gestion financière et les compétences professionnelles.

4.2.1 Offrir de la formation visant l'autonomie des personnes, telle que l'élaboration d'un budget, l'éducation sexuelle, la prévention des dépendances à l'alcool et aux drogues et le développement des compétences parentales.

4.3.1 Mettre en place des programmes de soutien, tels que du mentorat pour accompagner les personnes dans leur parcours vers l'autonomie et l'intégration socioprofessionnelle.

Indicateurs de résultats

- Nombre de formations.
- Type de formation offerte.
- Nombre de projets soutenus.
- Nombre de participants.

Partenaires ciblés

- Organismes communautaires
- CRSSSBJ
- CSSBJ
- Entreprises locales
- MESS

Annexe 1 :

Liste des partenaires locaux et régionaux

Régional

- Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie
- Centraide Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec
- Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
- Direction générale de Services Québec du Nord-du-Québec
- FaunENord
- Groupe neurones NDQ
- Loisir Sport Baie-James
- Table de concertation des aînés du Nord-du-Québec
- Table régionale des organismes communautaires du Nord-du-Québec (TROC-10)

Chapais

- Centre de la petite enfance Peluches et Baluchons
- Maison de la famille Le Petit Train inc.
- Objectif Bienveillance

Chibougamau

- Carrefour communautaire de Chibougamau
- Centre de Femmes Les Elles du Nord
- Comité condition féminine Baie-James
- La Mine d'Or
- Maison d'hébergement l'Aquarelle
- Maison de la famille Mirador des Marmots
- Réseau Hommes Québec Baie-James

Lebel-sur-Quévillon

- Agora Boréale
- Centre de femmes Îlot d'Espoir
- Centre de la petite enfance Sucre d'Orge
- Club de l'Âge d'Or « Les Amants du Bel Âge »
- Comité de bienfaisance des Filles d'Isabelle
- Partenaires à Part Égale

Matagami

- Centre de développement communautaire de Matagami
- Centre de la petite enfance des P'tits Maringouins
- Centre Unissons la Famille
- Comptoir familial Seconde Vie Matagami
- Maison des jeunes de Matagami
- Solidarité Alimentaire Matagami

Radisson

- Centre de santé
- Centre Jeunesse l'Astral
- Coordinatrice du sport, loisir, culture, tourisme et vie communautaire
- Garderie Radisson

Valcanton - Villebois

- Centre de femmes de Villebois, femmes d'actions, femmes de résultats
- Club de l'Âge d'Or de Val Paradis
- Maison des jeunes décentralisée de VVB
- Regroupement des femmes de Valcanton

Annexe 2 :

Revenu médian des hommes et des femmes par rapport au revenu viable des personnes seules

Tableau 14

Revenu médian des hommes et des femmes par rapport au revenu viable des personnes seules

Localité	Revenu médian des hommes	Ratio RM/RV - Hommes	Revenu médian des femmes	Ratio RM/RV - Femmes
Lebel-sur-Quévillon	61 664 \$	130 %	37 187 \$	78 %
Matagami	63 076 \$	139 %	36 716 \$	81 %
Radisson				
Chapais	56 486 \$	119 %	35 304 \$	75 %
Chibougamau	57 428 \$	127 %	42 836 \$	95 %

Source : <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-baie-james/>



Annexe 3 :

Composantes du revenu viable pour un ménage monoparental avec un·e enfant en CPE, 2024

Tableau 9

Composantes du revenu viable pour un ménage monoparental avec un·e enfant en CPE, 2024

	Lebel-sur-Quévillon	Matagami	Radisson	Chapais	Chibougamau
Alimentation	8 244 \$	9 508 \$	17 723 \$	9 343 \$	8 675 \$
Vêtements	2 041 \$	2 041 \$	2 041 \$	2 041 \$	2 041 \$
Logement	15 852 \$	12 991 \$	10 431 \$	13 738 \$	11 412 \$
Transport	12 882 \$	12 928 \$	14 042 \$	12 919 \$	12 910 \$
Autres nécessités	14 155 \$	15 083 \$	21 818 \$	14 750 \$	14 100 \$
Soins de santé non remboursés	2 810 \$	2 810 \$	2 810 \$	2 814 \$	2 814 \$
Frais de garde	3 114 \$	3 114 \$	3 114 \$	3 114 \$	3 114 \$
Coût total pour une année ou revenu viable	59 096 \$	58 474 \$	71 978 \$	58 719 \$	55 067 \$

Source : <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-baie-james/>